

GRAND CONSEIL  
SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

**21 septembre 2024**

**61E RÉUNION ANNUELLE DES BUREAUX DES PARLEMENTS DE SUISSE ROMANDE,  
DE BERNE ET DU TESSIN, CHÂTEAU DE NEUCHÂTEL**

**Discours de M<sup>me</sup> Mary-Claude Fallet, présidente du Grand Conseil**

Mesdames et Messieurs les présidente et présidents des parlements cantonaux,  
Madame la présidente du Conseil d'État,  
Mesdames et Messieurs les membres des bureaux,  
Mesdames et Messieurs les membres des services parlementaires,  
Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite une très cordiale bienvenue dans la salle du Grand Conseil neuchâtelois, dans ce château millénaire.

Comme cela est de coutume, nous vous proposons ce matin de nourrir la réflexion sur les fonctionnements et le rôle de nos institutions. Pour cela, nous avons retenu un thème qui, s'il n'est plus tellement novateur, est assurément omniprésent dans l'actualité : celui de l'intelligence artificielle. Thème qui n'a pas encore dévoilé tous ses secrets, ses opportunités, comme ses risques.

Ce thème peut être abordé sous deux angles.

Le premier, plus général et sociétal : comment le parlement peut-il légiférer et réguler ces évolutions technologiques ?

Nos parlements, piliers de la démocratie, se trouvent confrontés à des défis immenses face à l'évolution rapide de la technologie. S'ils ne sont pas toujours aptes à suivre ce rythme effréné, des solutions existent certainement pour combler ce fossé : que ce soit par le renforcement de l'expertise technologique des élus, l'adaptation des procédures législatives ou encore un réel travail d'anticipation des défis à venir.

Comme en d'autres temps, où d'autres défis se faisaient jour, nos législatifs doivent agir en tant qu'organe de régulation, mais aussi en acteurs proactifs et agiles, capables de protéger les citoyens tout en favorisant l'innovation positive. Le défi est grand, mais il est à la hauteur de l'enjeu démocratique que représente le contrôle démocratique et humaniste sur les technologies qui façonnent notre futur.

Le second angle de réflexion, plus interne : comment le fonctionnement même du parlement, le travail parlementaire, peut-il évoluer sous le coup de la technologie ?

J'ai demandé à une IA son avis sur la question, à ChatGPT pour être précise. Sa réponse est pertinente à mon sens, mais je vous laisse en juger. Je cite le robot, qui identifie trois principaux avantages.

### **1. L'automatisation des tâches administratives**

*« Les parlements traitent un volume colossal de documents, d'amendements, de rapports et de transcriptions. Ces tâches administratives, bien que cruciales pour le bon fonctionnement de l'institution, sont souvent fastidieuses et consomment un temps précieux. L'intelligence artificielle peut automatiser de nombreux processus, permettant ainsi aux parlementaires et à leurs équipes de se concentrer davantage sur les aspects stratégiques et décisionnels de leur travail.*

*Par exemple, des systèmes d'IA peuvent automatiser la classification et l'archivage des documents parlementaires, ou encore générer des résumés automatisés de longs rapports, rendant l'information plus accessible et plus rapide à consulter. De plus, des chatbots alimentés par l'IA peuvent répondre aux questions fréquentes des parlementaires, améliorant ainsi la gestion de l'information interne. »*

## **2. L'amélioration de l'analyse des données et de la prise de décision**

« Le travail parlementaire repose largement sur l'analyse d'une quantité considérable de données : statistiques économiques, rapports de recherche, études d'impact, contributions citoyennes, etc. L'IA, avec ses capacités d'analyse de données à grande échelle, aide les parlementaires à prendre des décisions plus éclairées et basées sur des faits.

Les systèmes d'IA peuvent analyser des milliers de documents en peu de temps pour identifier des tendances, des corrélations et des anomalies que les humains pourraient facilement manquer. Par exemple, lors de l'examen d'un projet de loi, l'IA peut fournir des simulations d'impact basées sur des données historiques et des modèles prédictifs. Cela permet aux législateurs de mieux comprendre les conséquences potentielles de leurs décisions avant de voter.

En outre, l'IA peut aider à surveiller la mise en œuvre des politiques publiques en temps réel. Ce suivi continu permet aux parlements d'adapter plus rapidement les lois et les politiques aux réalités changeantes, améliorant ainsi leur pertinence et leur efficacité. »

## **3. La promotion d'une meilleure interaction avec les citoyens**

« L'une des missions fondamentales des parlements est de représenter les citoyens. À ce titre, l'IA peut jouer un rôle crucial en facilitant l'interaction entre les élus et les citoyens, rendant le processus parlementaire plus transparent et inclusif.

Les systèmes d'IA peuvent analyser les opinions exprimées sur les réseaux sociaux ou dans des pétitions en ligne, fournissant aux parlementaires un aperçu en temps réel des préoccupations et des attentes de la population. Les plateformes en ligne alimentées par l'IA peuvent également faciliter la consultation publique, en regroupant et en analysant les commentaires des citoyens sur des projets de loi ou des politiques.

En plus, des outils comme le traitement du langage naturel peuvent transformer des textes législatifs complexes en résumés plus accessibles, permettant aux citoyens de mieux comprendre les débats parlementaires et les décisions prises. »

## **Conclusion**

« En conclusion, l'intelligence artificielle offre aux parlements une opportunité exceptionnelle de moderniser leurs méthodes de travail. En automatisant les tâches administratives, en améliorant l'analyse des données pour une prise de décision plus éclairée, et en facilitant l'interaction avec les citoyens, l'IA se présente comme un outil puissant pour renforcer l'efficacité et la légitimité des institutions démocratiques.

Cependant, il est essentiel de rappeler que l'IA ne doit pas remplacer le jugement humain. Elle doit rester un outil au service de la démocratie, respectant les valeurs d'éthique, de transparence et de responsabilité. En l'intégrant de manière réfléchie et responsable, le parlement peut non seulement suivre le rythme de l'évolution technologique, mais aussi en tirer parti pour mieux servir les citoyens et l'intérêt général. »

Fin de citation.

Je lui ai ensuite demandé quel risque représente l'IA pour les parlements. Et tout aussi rapidement et adéquatement, il m'a répondu en résumé que « les biais inhérents aux algorithmes, l'érosion de la responsabilité politique et les menaces sur la sécurité et la confidentialité des données sont des défis majeurs qui ne doivent pas être sous-estimés. Pour que l'IA puisse être intégrée de manière bénéfique dans le travail parlementaire, il est essentiel que ces risques soient abordés avec sérieux. Les parlements doivent établir des garde-fous solides, promouvoir la transparence des algorithmes et assurer une gouvernance éthique des technologies. C'est à ce prix que l'intelligence artificielle pourra réellement servir les institutions démocratiques, sans compromettre les principes fondamentaux qui les guident. »

Bluffant, n'est-ce pas ? Démonstration est faite que l'IA sait très bien où nous allons, mais le savons-nous nous-mêmes ?

Pour aborder avec humilité ces vastes questions, nous profiterons d'une présentation introductive sur l'intelligence artificielle afin de disposer de connaissances actualisées et de notions générales. Nous pourrons ensuite poursuivre lors d'un temps d'échange plus spécifiquement en lien avec l'activité parlementaire.

Il se trouve que j'ai dans mon entourage très proche, un expert du domaine, Stéphane Fallet, que je remercie de sa disponibilité ce matin. Je remercie également son collègue M. Charles-Édouard Bardyn, ainsi que la présidente du Conseil d'État, M<sup>me</sup> Florence Nater, qui va nous adresser quelques mots à ma suite. Je remercie enfin toute l'équipe qui a œuvré à l'organisation de ces journées.

seul le discours prononcé fait foi